

Allocation d'ouverture du forum des finances locales
« Réforme de la DGF : quelles nouvelles données financières
pour les collectivités locales »

La Gazette, jeudi 25 juin 2015

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi pour commencer de vous remercier pour cette invitation à ouvrir ce forum consacré aux finances locales, organisé dans le cadre des rencontres de la Gazette des communes. Compte-tenu de la qualité des intervenants - tous les spécialistes sont là ! -, il contribuera à n'en pas douter à **apporter des éclairages aux nombreuses questions qui nous sont posées.**

Petit aparté, je n'y résiste pas : il peut évidemment paraître curieux de parler de finances locales, donc de contrainte financière très forte, au Mariott des Champs-Élysées... même si je ne doute pas que les tarifs ont été négociés de manière serrée !

La contrainte financière est très forte et vraisemblablement durable.

Je ne peux commencer que par-là et peut-être que mon collègue du Budget, Monsieur Christian ECKERT y reviendra tout à l'heure à l'occasion de son discours de clôture.

- D'un côté, la pression est très forte pour **ne pas augmenter la pression fiscale**. Celle-ci a déjà sensiblement progressé ces dernières années et les Français y sont particulièrement sensibles.
- De l'autre, **l'endettement a atteint des niveaux record** : la dette publique est passée de près de 900 M€ à plus de 1800 Md€ entre 2002 et 2012. Ce n'est pas à vous que je vais le dire : cette trajectoire n'est pas soutenable.

Lorsque l'on se trouve dans une telle situation, il est nécessaire pour l'Etat, les administrations de sécurité sociale, les collectivités territoriales, de **travailler ensemble, et ce, de manière décloisonnée. Car au fond il n'y a qu'un financeur, c'est le contribuable.**

Il faut donc faire évoluer les pratiques, celles qui sont nées de la démocratie sociale ou, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, des libertés locales. Il faut le faire dans le respect des identités de chacun.

La ministre de la décentralisation et l'ancienne élue locale que je suis défendra toujours la gestion des collectivités, son efficacité et la contribution importante qu'elle apporte à la modernisation de l'action publique dans ce pays.

C'est dans cet esprit que j'agis.

- Avec la **réalisation d'évaluations partagées**, sur un pied d'égalité entre mon ministère et l'Association des Maires de France : la première qui porte sur les mutualisations dans le bloc communal a rendu ses conclusions au mois de janvier dernier.
- Avec la mise en place, en février, du **dialogue national des territoires**, un espace de travail régulier entre responsables politiques de l'Etat et des territoires qui articule une instance politique réunissant les exécutifs et des groupes de travail sur des sujets concrets concernant directement les collectivités.

L'un des premiers groupes de travail porte sur **l'observatoire de la gestion publique et des finances locales**. Prévu par le projet de loi NOTRe, cette structure est nécessaire. Car malgré la profusion de données et d'expertises, les constats partagés entre le gouvernement et les collectivités manquent trop souvent.

- Le prochain dialogue national des territoires aura lieu le 15 juillet prochain, en présence de mon collègue, Christian ECKERT ; les sujets financiers y auront toute leur place dans la perspective du PLF 2016.

Ce dialogue, au-delà des postures, en co-responsabilité de la conduite des politiques publiques, est nécessaire. J'ai conscience qu'il y a d'importants progrès à faire, y compris par le gouvernement et les administrations d'Etat. Mais je pense aussi que nous sommes dans la bonne voie.

Du fait de cette contrainte et dans le cadre de notre dialogue, **il nous faut travailler en permanence pour être plus efficace** dans l'action et donc dans la dépense publique.

J'en viens au cœur de vos débats, **la baisse des concours financiers de l'Etat.**

Aujourd'hui, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales représentent près de 67 Md€, soit un peu moins du ¼ du budget de l'Etat hors dette. Ces montants sont financés par l'impôt (sur le revenu, TVA...) et le déficit. Beaucoup l'ont déjà dit ou écrit, je pense à Messieurs Alain LAMBERT et Martin MALVY, **la crise des finances publiques est inévitablement celle des finances locales.**

Je ne reviens pas sur le rythme et le montant de la baisse – celle-ci, vous le savez - est proportionnée au poids de la dépense locale dans la dépense publique. Et ces éléments – vous le savez également - sont fixés dans la loi de programmation des finances publiques.

J'insisterai plutôt sur la double obligation qui est aujourd'hui la nôtre

- **Eviter une trop forte baisse de l'investissement public local.** Je fais confiance aux élus locaux pour réaliser prioritairement les investissements les plus utiles.

Le gouvernement, de son côté, agit, au travers de **mesures de soutien dont il ne faut pas sous-estimer la portée.** Je pense pour 2015 à l'augmentation du taux du FCTVA ou du montant de la DETR. Je pense également à l'annonce faite récemment par le Premier Ministre dans le cadre du groupe de travail qu'il a installé de création d'un fonds de soutien à l'investissement de 1 Md€ ; ses modalités de mise en œuvre seront examinées en collaboration avec les collectivités territoriales.

- **Seconde obligation : éviter que la baisse des dotations n'aggrave les inégalités de ressources et de charges entre les collectivités.**

Des mesures très importantes ont été adoptées en 2015. La baisse des dotations ayant été réalisée de manière proportionnelle aux recettes, les mesures de péréquation ont **permis « de rapprocher les taux d'effort » entre les collectivités**. Aucune collectivité territoriale n'est exonérée de la baisse des dotations - c'est d'abord cela la justice - mais les efforts sont proportionnés à la hauteur des capacités.

Alors bien sûr, il faut parler de ceux qui financent ces mesures, les collectivités qui ne bénéficient pas de la péréquation. Mais lorsque les temps sont difficiles, il faut faire jouer la solidarité et **on ne peut pas exiger que chacun réalise des efforts dans les mêmes proportions**. Les 250 communes urbaines et les 10 000 communes rurales les plus défavorisées ont ainsi bénéficié d'un soutien particulier en 2015.

C'est dans cet esprit de justice et d'équité, et dans l'objectif de cohérence avec la réforme territoriale que le Premier ministre a voulu **une réforme de la dotation globale de fonctionnement dans le prochain PLF**. Cette réforme, nous en définissons actuellement les différentes modalités: Mme Christine PIRES-BEAUNE – dont je veux saluer la qualité des travaux sur un sujet aussi difficile - interviendra d'ailleurs dans un instant pour présenter de manière précise les premières orientations de ses travaux.

Pour ma part, sur un sujet aussi complexe et passionnel, je ne dirai que deux choses :

- Premièrement : **la situation actuelle**, dans laquelle des collectivités plus favorisées touchent plus de DGF, selon une logique de compensation d'anciennes ressources fiscales, ne devrait pas être maintenue durablement.

Pour le dire simplement : **la DGF doit davantage financer les charges d'aujourd'hui que compenser les ressources d'hier.**

- Deuxièmement : **toutes les pistes proposées par le rapport ou par le comité des finances locales (le CFL) devront être expertisées.** Le CFL y travaille de manière soutenue.

Je tiens – à ce titre – à saluer son Président - Monsieur André LAIGNEL – et me permets de lui demander d'aller au bout de ses travaux avant que le PLF 2016 n'entre au Parlement.

Mesdames et Messieurs, vous le voyez, sur ce sujet des finances locales, des réflexions ont été entamées. Le colloque que vous organisez aujourd'hui viendra – sans aucun doute – les compléter et les alimenter.

Je formule donc – pour conclure – le souhait que cette journée soit la plus productive possible. Le sujet le mérite. Et je tiens une fois de plus à

redire devant vous ma confiance dans la gestion publique locale c'est-à-dire dans l'action des élus et des agents locaux.

C'est cette confiance, cette volonté de donner les moyens de la coopération à l'ensemble des acteurs publics, qui me guide dans la réforme territoriale et dans la modernisation de la fonction publique. C'est également cette confiance et cette coopération qui doivent tous nous guider dans les chantiers financiers que nous avons en commun.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi